

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau du recrutement,  
des concours et des examens

**Décision n° 49995 du 15 juin 2017 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « restauration collective » – session 2017**

NOR : INTJ1718360S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 15 juin 2017,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

À l'issue de l'ensemble des épreuves de l'examen correspondant, le brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « restauration collective » – session 2017 est attribué aux cinq (5) sous-officiers dont le nom suit, classés par ordre alphabétique:

<b>Giroult</b> Aline	NIGEND : 305354
<b>Gugliotta</b> Ludovic	NIGEND : 241845
<b>Payet</b> Corine	NIGEND : 305403
<b>Renault</b> Jérémy	NIGEND : 320182
<b>Vignais</b> Stéphane	NIGEND : 320193

Article 2

La présente décision prend effet immédiatement et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juin 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI